

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 19 mars 2020**  
**portant maintien dans un grade et un emploi un officier commissionné**  
**servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2008047A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2019 conférant un grade et un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Constance De Courrèges d'Agnos (épouse Jégou) (NIGEND : 382266 - NLS : 8152236 - NID : 1231060183) est maintenue au grade de lieutenant en qualité d'officière commissionnée, servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, pour occuper un emploi de chargé de mission au service historique de la défense à Vincennes (94), pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,*  
*directeur des personnels militaires*  
*de la gendarmerie nationale,*  
A. De Oliveira